

UN TISSU ABBASIDE DE PERSE⁽¹⁾

(avec 3 planches)

PAR

M. HASSAN MOH. EL-HAWARY.

Sir John Home a pris l'heureuse habitude de faire don au Musée arabe, chaque année, d'un ou de plusieurs objets d'art.

Cette année, il a bien voulu offrir au Musée arabe, un tissu de lin d'époque abbaside orné d'une splendide décoration. Cette pièce porte une ligne en coufique légèrement fleuri, longueur 48 cent.; caractères moyens, sauf les trois derniers mots en petits caractères, en soie rouge; deux autres lignes d'inscription, l'une en soie rouge et l'autre en soie bleue (voir pl. I)⁽²⁾.

« بسملة الحمد لله سعادة للخليفة احمد الامام المعتمد على الله امير المؤمنين ايده الله
ما أمر المعتضد بالله بطراز الخاصة بمر سنة ثمان سبعين مائتين سهل بن شاذان »
بركة للجواهر بن مر الخباز
بركة للجواهر بن مر الخباز

..... Félicité au calife Aḥmad, l'imām al-Mu'tamid 'ala 'Allāh, émir des croyants, que Dieu le soutienne. Ce qu'al-Mu'taḍid billāh a ordonné de faire à l'atelier privé de tissage de Marw, en l'année 278 (891) Sahl fils de Shadhān (pl. I a).

Bénédiction à Djawhar fils de Murr al-Khabbaz (pl. I b).

Bénédiction à Djawhar fils de Murr al-Khabbaz (pl. I c).

⁽¹⁾ Communication présentée à l'Institut d'Égypte dans sa séance du 8 janvier 1934.

⁽²⁾ Musée arabe du Caire, n° 12298.

Cette pièce est des plus anciens spécimens de tissus abbasides. Avant d'aborder son étude, nous allons jeter un coup d'œil sur les tissus islamiques contemporains.

L'étude des tissus islamiques est encore à faire. Cela est dû aux raisons suivantes :

1° Les auteurs arabes traitèrent peu des industries et des arts se bornant à décrire les batailles et les révolutions intérieures.

2° Les tissus datant des premiers siècles de l'hégire étaient, jusqu'à une époque toute récente, très peu nombreux.

Nous sommes actuellement en mesure de dire que l'industrie de tissage fut très prospère dans les pays soumis aux musulmans durant l'époque glorieuse du califat abbaside, du centre de l'Asie jusqu'en Égypte, en Afrique du Nord et en Espagne.

Ces tissus ont des caractéristiques qui permettent d'arriver à des conclusions exactes : chaque pièce porte une ligne d'inscription brodée ou tissée comprenant le nom du calife, le lieu et la date de sa fabrication, ainsi que d'autres noms propres susceptibles d'explications diverses.

Cette ligne d'inscription se nomme *tiraz*; et cette appellation passe au vêtement complet, orné de broderie, puis à l'atelier de tissage lui-même⁽¹⁾.

Les tissus islamiques conservés dans les Musées, étaient naguère peu nombreux.

M. Wiet fit, il y a deux ans, l'inventaire des fragments de tissus portant les noms des califes antérieurs à l'avènement des Fatimides⁽²⁾; il en comptait 589 dont une pièce Umayyade⁽³⁾, 11 au nom de huit Califes

⁽¹⁾ *Encyclopédie de l'Islam*, IV, p. 825. Les Fatimides avant les Mamluks, employèrent le mot *tiraz* pour indiquer les inscriptions sculptées sur les monuments (KALKASHANDI, *Sobḥ al-A'sha*, V, p. 295).

⁽²⁾ Wiet, *Exposition persane de 1931*, p. 4.

⁽³⁾ *Répertoire*, I, n° 36. Il y a au Musée arabe un autre tissu Umayyade qui peut-être considéré comme la plus ancienne pièce de tissu islamique :

Fragment de tissu de lin. Une ligne en coufique simple, longueur 60 cent.; petits caractères, en soie rouge. — *Musée arabe du Caire*, n° 10846.

abbasides antérieurs à al-Mu'tamid, et 19 au nom d'al-Mu'tamid; parmi ces derniers, il se trouvait un seul fragment fait à Marw et daté de 277 (890) portant le nom d'al-Muwaffaq, frère d'al-Mu'tamid (voir *Répertoire*, II, n° 753).

Mais chaque mois qui passe voit augmenter d'une façon prodigieuse la collection du Musée arabe, et le nombre des tissus au nom d'al-Mu'tamid est maintenant de 32 dont :

- 12 fait à Alexandrie;
- 6 — Tinnis (2 dans l'atelier public);
- 4 — Misr (3 dans l'atelier public);
- 2 — Marw (1 dans l'atelier privé);
- 1 fait dans l'atelier privé, sans mention de nom de ville;
- 1 — — public, sans mention de nom de ville;
- 6 où le nom de ville ni le genre d'atelier ne sont mentionnés.

Cinq tissus seulement nous intéressent, les deux tissés à Marw⁽¹⁾, auxquels nous serons amené à comparer trois des six pièces sortant des ateliers de Tinnis.

« هذه العمامة لسمويل بن موسى عملت في شهر رجب من (?) شهر الحجة (?) من سنة ثمان وثمانين »

« Ce turban est pour Samuel fils de Mūsā, fait en mois de radjab de l'année 88 (707). »

⁽¹⁾ Les pièces faites à Marw sont au nombre de cinq dont deux du temps d'Al-Mu'tamid, l'une datée de 277 (890) (voir *Répertoire*, II, n° 753), et l'autre de 278 (891) faisant l'objet de la présente communication. Les trois autres pièces sont postérieures au temps d'Al-Mu'tamid :

La 1^{re} datée de 283 (870) : Fragment de lin; une ligne en coufique légèrement fleuri; longueur 49 1/2 cent. hauteur 4 cent.; caractères moyens en soie rouge. — Collection Matossian Bey. Lecture de M. Combe.

« بسملة الحمد لله رب العالمين ايد الله الخليفة احمد [ما]م المعتض بالله أمير المؤمنين ايد الله ما أمر بعمله بطراز الخاصة بمرو سنة ثلث ثمانين مائتين والرواس (?) »

..... Louange de Dieu le Maître de l'univers. Que Dieu soutienne le Calife Ahmad l'imām al-Mu'tamid billah, émir des croyants, que Dieu le soutienne. Voici ce qu'a ordonné de faire à l'atelier privé de tissage de Marw, en l'année 283 (896).

La 2^e datée de 286 (899) (voir *Répertoire*, III, n° 810).

La 3^e datée de 293 (906) (voir *Répertoire*, III, n° 865).

L'un de ces derniers a déjà trouvé sa place dans le *Répertoire d'épigraphie arabe* (II, n° 731), et voici, à titre de comparaison, le texte des deux autres tissus de Tinnis :

1° Fragment de lin; une ligne en coufique simple; longueur 31 cent.; petits caractères en soie rouge, *Musée arabe du Caire*, n° 12603 (voir pl. II a).

« بسمه الحمد لله وصلى الله على محمد (خاتم النبيين) من بركة من الله لعبد الله احمد الامام المعتمد على الله امير المؤمنين اطال الله بقاءه والامير جعفر بن امير المؤمنين اعزه الله مما امر الامير خمارويه بن احمد مولى امير المؤمنين اعزه الله مما امر الامير بعمله في طراز العامة بتدبيره على يد محمد بن خلف سنة سبعين مائتين خير مقبل »

..... Bénédiction de Dieu à l'esclave de Dieu Ahmad, l'imām al-Mu'tamid 'Ala 'Allah émir des croyants, — que Dieu prolonge sa durée. — et l'émir Djāfar, fils de l'émir des croyants que Dieu le glorifie. Ce qu'a ordonné l'émir Khumarwaih, fils de 'Ahmad, client de l'émir des croyants, que Dieu le glorifie, — l'émir a ordonné de faire dans l'atelier public de tissage de Tinnis par la main de Muḥammad fils de Khalaf, en l'année 270 (883).

2° Fragment de lin; une ligne en coufique simple; longueur 25 cent.; petits caractères en soie rouge, *Musée arabe du Caire*, n° 12604 (voir pl. II b).

« المعتمد على الله امير المؤمنين اطال الله بقاءه والامير جعفر بن امير المؤمنين اعزه الله مما امر الامير ابو الجيش خمارويه بن احمد مولى امير المؤمنين ادام الله عزه وابقى (sic) مولاه . بعمله في طراز تدبيره على يد محمد بن خلف سنة سبعة وسبعين مائتين . على بن جمعة »

..... al-Mu'tamid 'ala 'Allah, émir des croyants, que Dieu prolonge sa durée, — et l'émir Djāfar, fils de l'émir des croyants, que Dieu le glorifie; — voici ce que l'émir Abu al-Djaish Khumarwaih, fils d'Ahmad, client de l'émir des croyants, — que Dieu le glorifie et prolonge la durée de son maître. — a ordonné de faire dans l'atelier de Tinnis par la main de Muḥammad fils de Khalaf en l'année 277 (890). 'Alī fils de Djum'a.

L'examen de ces cinq tissus confirme d'une manière palpable les faits historiques cités par les écrivains arabes en ce qui concerne le partage

de l'empire musulman du temps du Calife Mu'tamid. Le royaume califien fut divisé en deux parties, orientale et occidentale, et ce régime politique dérivait, d'ailleurs, d'une conception des premiers califes abbasides : il est inutile de rappeler le célèbre partage de Haroun Rashid. Mu'tamid confia donc la partie orientale à son frère al-Muwaffaḥ, puis à son neveu al-Mu'tadid fils d'al-Muwaffaḥ; la partie occidentale échut à Djāfar, fils d'al-Mu'tamid⁽¹⁾.

Al-Mu'tamid 'ala 'Allah reçut le serment d'investiture en l'année 256 (869); il manquait d'énergie et se laissa dominer volontiers par son frère al-Muwaffaḥ Talḥa. Le règne d'al-Mu'tamid fut donc une époque d'un caractère assez étrange. Al-Mu'tamid et son frère Al-Muwaffaḥ étaient comme deux associés au califat; à al-Mu'tamid appartenait la *Khuṭba* et le droit de battre la monnaie; à son frère Talḥa, le commandement effectif, la conduite des troupes, la garde des frontières, le choix des vizirs et des émirs. Al-Mu'tamid en fait, aimait mieux se consacrer à ses plaisirs⁽²⁾.

La *khuṭba* et le droit de battre la monnaie étaient les prérogatives essentielles du califat. L'inscription du nom du calife sur les tissus avait également une signification officielle⁽³⁾.

⁽¹⁾ En 12 Shawwāl de l'année 261 (20 juillet 875) al-Mu'tamid partage le Royaume entre son fils Djāfar al-Mufawwad et son frère Ahmad al-Muwaffaḥ. (Voir Ibn al-Daya, p. 19; al-Ṭabari, éd. Misr, II, p. 236; al-Nudjūm al-Zahirah, III, p. 33).

⁽²⁾ Ibn al-Ṭiqṭaqa, al-Fakhri, traduction Amar, p. 433-434.

⁽³⁾ Voici les faits historiques, recueillis, confirmant que l'inscription du nom du calife sur le tiraz, est une prérogative de Califat.

1° Abul-Maḥasin Ibn Taghribirdi, al-Nudjūm al-Zahira, II, p. 145-146 : « et dans l'année 494 (809-810) dans le mois de rabi' 1, al-Amin proclama son fils Mūsā et lui octroya le titre de prince-héritier; il nomma comme son vizir 'Alī fils de Īsā fils de Mahān. Al-Mamun, au courant du renvoi d'al-Ḳasim, Gouverneur des frontières, fit interrompre la communication avec al-Amin et cesser d'inscrire son nom sur les tiraz et les monnaies ».

2° Abul Fida, al-Mukhtaṣar fī Akhbār al-bashar, éd. Constantinople 1286 A. H., II, p. 56 : « Dans cette année (269 A. H. = 882-883 A. D.), al-Mu'tamid ordonne Bulletin de l'Institut d'Égypte, t. XVI.

La preuve nous est bien fournie par le groupe qui fait l'objet de notre étude, puisqu'à côté du nom du calife se trouvent respectivement les noms des deux princes qui avaient la responsabilité de gouverner une partie de l'empire.

L'une des deux pièces faites à Marw datée 277 (890), porte le nom d'al-Muwaffak, et l'autre datée 278 (891), le nom de son fils al-Mu'ta-did qui lui succéda dans son apanage⁽¹⁾. Et tout naturellement le nom de Dja'far est inscrit sur les tissus faits en Égypte. Mais il y avait à ce moment une dynastie puissante qui faisait figurer son nom sur les tissus à côté du nom de Dja'far; c'est la dynastie tulunide. Nous ne sommes

de maudire Ahmad ibn Tulūn sur les minbars, car ce dernier avait fait cesser de prononcer la *khutba* pour al-Muwaffak et d'inscrire son nom sur les *tiraz*.

3° IBN AL-ATHIR, éd. Boulac 1290 A. H., VII, p. 143 : « Dans l'année 269 (882-883), al-Mu'tamid maudit Ahmad ibn Tulūn au Dar al-'Ammā et ordonna qu'on le fit sur les minbars, car ibn Tulūn fit cesser la *khutba* d'al-Muwaffak ainsi que l'inscription de son nom sur les *tiraz* ».

Ce que disent ces deux derniers auteurs manque de preuve car ibn Tulūn ne fut pas obligé de faire mention du nom d'al-Muwaffak, tandis qu'il était tenu de mentionner le nom du calife al-Mu'tamid et son fils Dja'far; or, il faisait inscrire le nom du calife tant sur les tissus que sur les monnaies, faites en Égypte; il est vraisemblable que le nom de Dja'far était également mentionné sur les tissus et les monnaies, mais nous ne possédons que trois pièces fabriquées à Tinnis portant le nom de Dja'far. D'ailleurs, le nom d'Ahmad ibn Tulūn figure seul sur la plaque commémorative de la fondation de sa mosquée (voir *Répertoire*, II; n° 682) Al-Muwaffak fit de même en commémorant la restauration d'al-Masdjid al-Ḥarām à la Mecque (voir *Répertoire*, II, n° 733 et 734).

4° IBN AL-ATHIR, éd. Boulac 1290 A. H., VII, p. 161-162 : « Dans cette année (279 A. H. = 892 A. D.), d'al-Muḥarrām, al-Mu'tamid proclama par devers les généraux, les juges et l'élite, la destitution de son fils al-Mufawwad (Dja'far) qui était prince-héritier et proclama à sa place al-Mu'ta-did; cette destitution entraîna la suppression de son nom sur la monnaie, la *khutba* et le *tiraz*; la *khutba* fut prononcée au nom d'al-Mu'ta-did ».

L'institution se maintint jusque sous les Mamlouks (AL-KALKASHANDI, *Sobḥ al-A'sha*, IV, p. 7). L'inscription du nom du Sultan sur les *tiraz* était une prérogative de la royauté.

⁽¹⁾ Al-Muwaffak mourut le jeudi, 8 Šafar 278 (22 mai 891) (*Al-Tabari*, éd. Misr 1336 A. H., XI, p. 335).

pas étonné de lire sur ces trois tissus le nom de Khumarawaih après le nom de Dja'far⁽¹⁾.

⁽¹⁾ La mention du nom du calife sur les tissus avait, de plus, un sens fiscal, selon toutes probabilités. Du temps des mamlouks un certain nombre de tissus portent le cachet du sultan et la date de fabrication (pl. III); le même procédé fut suivi du temps de Mohamed Ali.

Il y a quatre pièces de tissus dont trois portent les empreintes d'un cachet d'un sultan mamlouk baḥarite; sur la quatrième figure le nom d'un sultan mamlouk circassien :

1° Fragment de lin imprimé en rouge; dans le cercle il y a le nom de الملك المعز « Al-Malik al-Mu'izz 'Izz ad-din Aybak al-Djashankir al-Turkumani as-Salihi 648-655 (1250-1257) ». (Voir *Corpus Papyrorum Raineri*, Séries Arabica, t. 1/1, p. 59, fig. 2 (Wien, 1924), pl. III a.

2° Fragment de lin avec sceau imprimé en rouge; une ligne en naskhi circulaire; au milieu du cercle figure un mot : 16 × 13; diamètre de sceau 64 mill. *Musée arabe du Caire*, n° 2139. Provenance : cimetière de Trunka sud d'Assiouf, inédit, pl. III b.

عز لمولانا السلطان الملك ناصر الدين محمد (la ligne circulaire)

Gloire à notre maître al-Sultan al-Malik Naṣir al-Din Muḥammad.

Il est donc du temps d'al-Naṣir Muḥammad fils de Ḳalawun qui régna trois fois de 693 à 741 (1293-1341).

3° Fragment de lin avec sceau imprimé en rouge; une ligne en naskhi circulaire entourée par un ruban décoratif au milieu duquel figure cinq autres lignes : 23 × 17; diamètre de sceau : 73 mill. *Musée arabe du Caire*, n° 11692, inédit, pl. III c.

عز لمولانا السلطان الملك الناصر ناصر الدنيا والدين حسن بن محمد

(3) عمل سنة (2) ثمان و(1) خمسين (4) وسبعما(5)ية

Gloire à notre maître le sultan al-Malik al-Naṣir Naṣir ad-dunya wa ad-din Ḥasan fils de Muḥammad. Ceci a été fait en l'année 758 (1357).

4° Fragment de lin avec sceau imprimé en rouge; une ligne en naskhi circulaire au milieu duquel figure trois mots : 26 × 15; diamètre de sceau 52 mill. *Musée arabe du Caire*, n° 11689, inédit, pl. III d.

الملك الاشرف قانصوه

Al-Malik al-Ashraf Kansuh

Il est donc du temps de Kansuh al-Hgūri qui régna de 906 à 922 (1510-1516).

L'industrie de tissage était florissante. Les magasins des califes abbassides étaient remplis de tissus. Je cite, à l'appui, la conversation qui eut lieu entre le vizir al-Ḥasan ibn Makhḥad⁽¹⁾ et al-Muwaffaḥ, précisément à l'époque qui nous intéresse :

« J'étais une fois en présence de Muwaffaḥ, fils de Mutawakil; je le vis alors palper de sa main son vêtement, puis me dire :

« Ô Hasan. Cette étoffe m'a plu; combien en avons nous dans les magasins? « Alors, je sortis sur-le-champ, de ma botte un petit rouleau où figuraient les totaux des marchandises et des étoffes qui se trouvaient dans les magasins, exposés dans leurs détails. Je trouvai alors 6000 pièces de l'espèce de ce vêtement. « Ô Hasan, me dit al-Muwaffaḥ, nous voilà nus; écris au pays de (provenance) pour qu'on fabrique 30000 pièces de cette espèce et qu'on les expédie dans le plus bref délai »⁽²⁾.

La Perse et l'Égypte furent parmi les pays qui fabriquaient les tissus : et Marw et Tinnis étaient les villes les plus importantes de la Perse et de l'Égypte dans cette industrie.

Tous les géographes arabes qui consacrent quelques lignes à la ville de Marw s'entendent pour énumérer les fastes glorieux de cette métropole du Khurasan. Elle était le centre de l'industrie de tissage. On attribue à Ma'mun le propos suivant : « Il y a à Marw trois choses dont le pauvre jouit aussi bien que le riche : Ses oranges cuites⁽³⁾, son eau tou-

⁽¹⁾ Al-Ḥasan ibn Makhḥad était le secrétaire d'al-Muwaffaḥ; qui le choisit comme vizir de son frère al-Mu'tamid après le décès de son vizir 'Ubaid Allah ibn Yahia al-Khākani en 11 dhul-ka'da 263 (26 juillet 877). Il resta à son poste jusqu'au 6 dhul-hidjdja 263 (20 août 877) (voir TABARI, XI, p. 246). Al-Ḥasan apprenait par cœur le contenu des magasins sultaniens et le répétait chaque nuit avant de dormir pour être à même de répondre sur-le-champ aux questions qui lui étaient posées (IBN AT-TIQTQA, AL-FAKHRI, trad. Amar 436-437).

⁽²⁾ IBN AT-TIQTQA, AL-FAKHRI, trad. Amar 436-437.

⁽³⁾ M. Barbier de Meynard a traduit les deux mots الطينك النارك « melons délicieux » (voir WIET, *L'Exposition persane de 1931*, p. 4, n° 1) mais Wustenfeld dans ses commentaires sur Mu'djam Yakut les a traduits : « Das appelainen Eingekochte » soit « orange cuite »; c'est donc une sorte de compote (voir YAKUT, éd. Wustenfeld, V, p. 430).

jours fraîche, grâce à l'abondance de ses neiges, et son coton mœlleux »⁽¹⁾.

Ce dernier trait fait allusion à l'état florissant de l'industrie de tissage à Marw en ce temps-là. Ibn al-Faḥih, parlant de l'habileté des tisserands de la même ville, déclare que, vu la bonne qualité de ces tissus, on pouvait croire que Khurasan était une province de la Chine⁽²⁾.

C'est une déclaration importante de sa part, indiquant jusqu'à quel point l'art chinois influençait l'art persan qui, à son tour, laissera ses empreintes indélébiles sur les autres régions où florit l'art musulman.

Peu de tissus abbassides portent des inscriptions en beaux caractères. Rares étaient les tissus portant des rubans décoratifs riches en nuances chatoyantes et dessins exquis. Le tissu qui nous occupe réunit heureusement ces deux caractéristiques. Du temps des fatimides, l'inscription fleurie et l'ornement s'entremêlaient de façon à former des rubans infiniment exquis.

Ces rubans décoratifs s'incorporaient dans les tissus de façon qu'au moment de la coupe, ils puissent ressortir avec magnificence sur les vêtements, surtout sur les manches. Aussi voyons-nous sur les fragments de faïences fatimides ornés d'images de personnages, des rubans décoratifs sur les manches.

Reste à envisager deux noms énigmatiques qui se lisent sur le tissu; le 1^{er}, Sahl fils de Shadhan, brodé en soie rouge à 0 m. 2 cent. du texte historique et en écriture semblable, mais en caractères plus petits; le second, Djawhar fils de Murr al Khabbaz précédé par le mot « بركة » bénédiction, est brodé tant à droite du texte historique en ligne perpendiculaire à celle-ci que sur le bout de la pièce en soie rouge et bleue respectivement et en coufique négligé.

Selon toute vraisemblance, Sahl fils de Shadhan était l'artisan⁽³⁾.

⁽¹⁾ WIET, *L'Exposition persane de 1931*, p. 3-4; YAKUT, éd. Wustenfeld, IV, 508.

⁽²⁾ WIET, *L'Exposition persane de 1931*, p. 4.

⁽³⁾ Quelques noms propres se lisent après le texte historique sur les tissus abbassides sans indication de qualité, et, comme dans ce cas ils sont précédés de *san'a* « façon », ou de *'amal* « œuvre » nous avons le droit de supposer qu'il s'agit de l'artisan (voir WIET, *L'Exposition persane de 1931*, p. 6; *Répertoire*, 1, n° 87; 11, n° 747).

Quant à Djawhar fils de Mur al-Khabbaz, je crois que c'était lui qui reçut en don le tissu en question, étant donné la négligence de l'inscription : on peut donc supposer qu'elle a été brodée au dernier moment ⁽¹⁾.

Enfin nous avons pu recueillir des renseignements très intéressants relativement à la direction des ateliers de tissage grâce au nombre considérable des pièces entrées au Musée arabe du Caire au cours des cinq dernières années :

1° Les ateliers devaient mentionner le nom du calife soit sur les tissus faits dans l'atelier public طراز العامة ou dans l'atelier privé طراز الخاصة.

2° Était inscrit souvent le nom du prince héritier ou l'émir ou le vizir, sur les tissus faits suivant leurs ordres.

3° Mention était faite quelquefois du nom du surveillant administratif.

4° Le texte comprenait souvent le genre d'atelier « طراز » s'il est public « العامة » ou privé « الخاصة »; les deux genres d'ateliers étaient contrôlés par l'État. On pourrait supposer que les tissus faits dans les ateliers privés étaient réservés à l'usage personnel du calife, de sa famille et de ses favoris, les tissus faits dans les ateliers publics pour les distributions de vêtements d'honneur.

Bahgat Bey croyait en parlant à l'Institut d'Égypte en 1903 ⁽²⁾, que cette distinction n'existait pas du temps des abbassides, mais du temps des fatimides seulement.

GROHMAN, dans l'*Encyclopédie de l'Islam* en 1930 ⁽³⁾, parle du tiraz éga-

⁽¹⁾ On inscrivait souvent, « bénédiction au propriétaire بركة لصاحبه » ou à celui qui le porte « بركة لابس » sans mention de nom de donataire, ce qui pourrait confirmer que Djawhar fils de Murr al-Khabbāz est le donataire de la pièce en question. Mais si la pièce était acquise par voie d'achat, on inscrivait : acheté par شراء et mentionnait ensuite le prix en dinars. Il y a au Musée arabe un fragment de tissu abbasside du temps d'al-Mu'tamid portant deux noms propres dont l'un est précédé par le mot achat شراء et l'autre par le mot œuvre عمل, Musée arabe du Caire, n° 12493.

⁽²⁾ ALI BEY BAHGAT, *Les manufactures d'étoffes en Égypte au moyen âge*, B. I. É. 1903, p. 351-361.

⁽³⁾ GROHMAN, *Encyclopédie de l'Islam*, IV, p. 825-834 et appendice à la livraison, N.

lement mais il s'est borné à conclure qu'il y avait deux genres de tiraz, privé et public, du temps des abbassides et fatimides. Nous sommes maintenant à même de donner de plus amples détails là-dessus, étant donné le nombre très considérable des tissus que nous possédons.

5° Le texte comprenait quelquefois le nom de la ville où la pièce fut fabriquée.

6° Mention était faite de la date de fabrication de la pièce.

7° La signature de l'artisan figurait sur les pièces, mais rarement, du moins en l'état fragmentaire de certains documents.

8° Mention était faite du bénéficiaire précédé par le mot « بركة » bénédiction ou d'autres mots semblables; c'est une hypothèse.

Le tissu qui nous occupe porte :

1° Le nom du calife al-Mu'tamid.

2° Le nom d'al-Mu'tadid qui en ordonna la confection.

3°

4° Le genre de tiraz : privé.

5° La ville de provenance : Marw.

6° La date de fabrication : 278 (891).

7° Le nom de l'artisan : Sahl fils de Shadhan.

8° Le nom du bénéficiaire : Djawhar fils de Murr al-Khabbaz.

En terminant nous ne saurions trop remercier Sir John Home de ce don précieux qui nous procure non seulement une pièce splendide, mais un document d'une grande importance historique. Ce tissu contribue ainsi d'une façon remarquable au progrès de nos études sur les tissus musulmans du moyen âge.

H. M. EL-HAWARY.



1

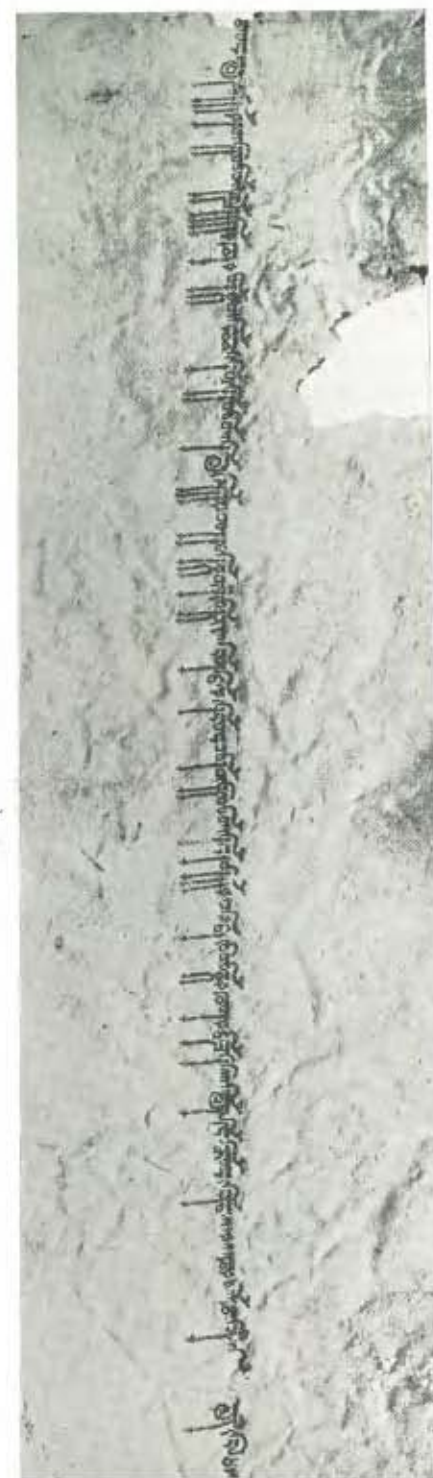


2

T. e tissu de Marw.



a

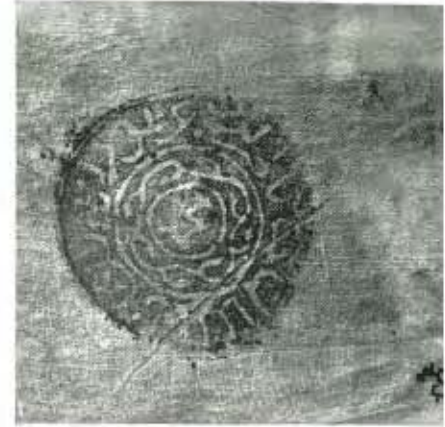


b

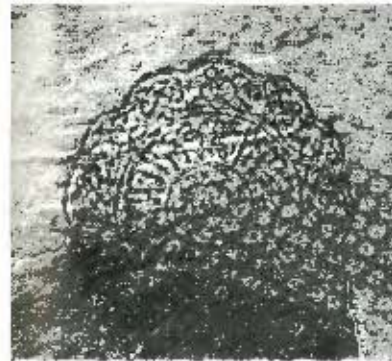
Les tissus de Tinnis.



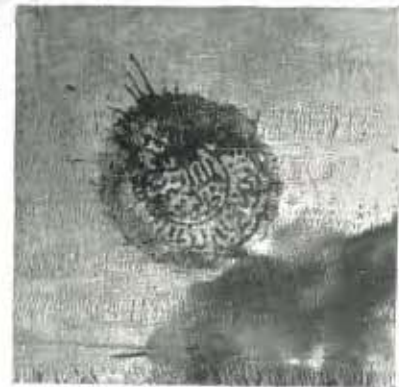
a



b



c



d

Tissus portant des cachets de sultans mamluks.